

Mobilité, nouvelle francophonie et éducation en Alberta (Canada)

- Paulin Mulatris, Université de l'Alberta, Campus Saint-Jean (Alberta, Canada)

1. Le cadrage

Les minorités francophones nationales sont souvent les récipiendaires, pour employer un euphémisme, d'un système/programme éducatif imposé par une majorité qui ne tient pas toujours compte des adaptations et nuances nécessaires dont il faudrait les munir pour leur permettre de développer chez eux un sentiment d'identité et d'appartenance à une citoyenneté et un vivre-ensemble responsables et engagés.

Le Canada français (hors Québec), composé de moult communautés éparpillées sur l'ensemble du territoire, jouit (depuis 1982- Charte des droits et libertés/1990-décision Mahé de la Cour suprême) d'une reconnaissance politique, constitutionnelle et juridique, une protection par des lois et des droits lui accordant un degré significatif d'autorité et d'autonomie dont la majorité (dissidente ou/et progressiste) n'a peut-être même pas le pouvoir de se prévaloir.

Les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) vivant depuis une vingtaine d'années dans un contexte de diversité démographique grandissante peuvent aujourd'hui profiter de droits ("destinés à remédier (...) à (leur) érosion progressive" – comme le souligne la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Mahé*) que l'histoire leur avait niés pendant 125 ans et établir des politiques et des pratiques à la mesure de leur besoin, notamment et plus formellement en éducation, afin de "favoriser l'épanouissement de chacune" (arrêt *Mahé*) de ces communautés.

En Alberta, un nouveau gouvernement de droite vient d'abolir la refonte globale du système d'éducation que le gouvernement précédent avait mis en place pour répondre à un besoin criant de changement dans le contexte d'une diversité grandissante et d'une indigénisation de l'éducation dans la foulée de la *Commission Vérité et Réconciliation du Canada*. Il faut avouer que la dernière considération imposée comme obligation en raison du rapport historique colon/colonisé dans les relations entre le Canada et les Premières nations a enfin obtenu l'attention dont l'histoire l'avait privé. Cependant, malgré les bonnes intentions, la première mentionnée ici a connu un intérêt mitigé. Ce qui s'explique facilement dans un sens, mais comme les transformations au programme éducatif ne se produisent qu'une fois par générations, il eut été opportun de faire d'une pierre deux coups.

Or, il n'est pas trop tard ou même impossible de reprendre le flambeau de la refonte du côté des CFSM en raison justement des autorités et de l'autonomie qui nous sont advenues par la loi et de la nécessité de l'exercice dans notre contexte. Il va de soi que le ministère de l'Éducation définit des paramètres particuliers du système scolaire, mais à l'intérieur et à l'extérieur de ceux-ci, un espace reste ouvert qu'il est impératif d'occuper et que la recherche inter/multidisciplinaire accompagnée d'un leadership éclairée par celle-ci doit mener à terme.

La réflexion collective sur le projet de société qui doit advenir dans notre contexte particulier que nous sommes nous-mêmes en mesure de définir doit s'articuler à partir d'une reformulation globale du programme éducatif qui appelle forcément une formation particulière des enseignants/tes. Ceux/celles-ci, bien qu'ils/elles fassent d'un mauvais sort, bonne grâce,

restent piégés dans une formation technicienne, écrasés par une redondance de méthodes pédagogiques incompatibles avec leur contexte d'enseignement, écartés d'une pensée critique soutenue, préparés à la gestion de classes aux multiples défis et difficultés de toutes sortes.

Notre projet de symposium – rassemblant des regards croisés interdisciplinaires et internationaux – visera donc, dans un premier temps, à définir le milieu dans lequel on vit avec ses multiples complexités démographiques, sociales, ethniques, langagières, etc. , le genre de problématiques que peut créer dans le milieu éducatif un projet de loi comme la loi 21 au Québec. Il faudra ensuite dévoiler les tenants et aboutissants du système universitaire de la formation des enseignants/tes aujourd'hui afin de pouvoir le changer en fonction des besoins réels d'une communauté qui chemine démocratiquement vers un projet de société inclusive où chacun/e trouve identité et appartenance, réduisant, même éliminant (l'utopie ne se définit-elle pas aussi par les possibles à atteindre?) les discriminations, les inégalités sociales, etc, mais non les opacités subjectives qui enrichissent notre diversité individuelle et collective.

2. Présentations.

Paulin Mulatris, Université de l'Alberta, Canada

Nouvelle immigration francophone en Alberta : enjeux, défis et perspectives.

On peut compter les changements démographiques connus par la population francophone albertaine comme l'un des traits marquants de ces vingt dernières années. Les analyses statistiques indiquent que la population francophone albertaine a augmenté de plus de 20 % entre 2001 et 2011. Ces changements accélérés et importants en termes quantitatifs le sont aussi en matière de structure d'âge et de pluralisation des composantes ethniques (Houle, Pereira et Corbeil, 2014; Hudon, 2015; Lepage et Lavoie, 2017). Face à l'impréparation des milieux d'accueil, le caractère quasiment inattendu et structurellement nouveau de ces mouvements démographiques a donné lieu à des bricolages sociaux divers plus articulièrement dans les milieux – des nouveaux arrivants eux-mêmes ou de la communauté d'accueil elle-même en mutation – impliqués dans l'accueil, la formation et l'éducation de ces nouvelles populations.

Pourtant, si ces mouvements démographiques peuvent être perçus comme contribuant à l'enrichissement démographique de la francophonie albertaine et à la dynamisation du tissu social, on ne peut s'empêcher de douter que le gain en soit vraiment total pour cette francophonie; une enquête récente indique par exemple qu'une proportion importante de ces nouveaux arrivants évoluent et s'organisent loin des milieux francophones traditionnels sensés pourtant leur servir de soutien (Mulatris, Jacquet, Wilkinson, Carlson-Berg, et Ka, 2016). Il peut paraître prématuré d'avoir une idée exacte des formes nouvelles de structuration des rapports sociaux tant et aussi bien que les aspects déterminants de l'action sociale dans ce contexte minoritaire en changement sont à peine saisis. Ceci indique que les limites des bricolages sociaux en cours, visant à répondre à certains enjeux - notamment celui relatif à l'éducation, projet lui-même jeune et en quête d'équilibre - sont encore à explorer. En effet, si sur le plan académique, les défis liés à ces changements sont de plus en plus analysés dans la littérature académique canadienne, les déterminants et la logique de ces bricolages qui permettent de répondre aux défis vécus sont très peu envisagés. Cette proposition de communication s'y arrêtera.

Paul Dubé, Université de l'Alberta, Campus Saint-Jean, Edmonton, Canada

« Renverser Bourdieu: Un système d'éducation à refaire dans un contexte de diversité: refonte curriculaire et pédagogique pour une minorité francophone engagée dans un projet de société »

La reproduction idéologique et sociale dominante d'une société que véhicule l'institution selon Bourdieu et Passeron a le potentiel d'être renversée dans une communauté minoritaire où l'ingénierie politique et sociale pourrait se produire à partir de l'école, cette institution à la base de toute société - y compris dans un contexte de grande diversité - à condition que le système éducatif soit transformé au niveau du curriculum et surtout d'une pédagogie transformatrice. Les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) ponctuant l'ensemble du territoire canadien jouissent d'une reconnaissance nationale officielle, de droits linguistiques enchâssés dans la constitution canadienne comme d'une autonomie (et des autorités) au niveau de leurs régimes éducatifs, leur donnant ainsi à la possibilité de définir ledit régime qui leur convienne. De plus, le fait que l'éducation soit une responsabilité provinciale au sein de la fédération canadienne facilite la mobilisation et le rassemblement sur un territoire donné permettant ainsi la diffusion rapide des idées et d'arriver à une vision, un projet de vivre-ensemble définie collectivement et démocratiquement.

Il va de soi que l'état impose des paramètres particuliers auxquels il est cependant possible à la communauté francophone minoritaire d'apporter des modifications significatives et ainsi produire en quelque sorte une ingénierie sociale en fonction d'un projet de société à construire collectivement. Celui-ci serait le résultat d'une structuration du dialogue interculturel dans tous les réseaux institutionnels du social dont l'éducation serait le modèle.

Après une brève synthèse des autorités reconnues et définies par le droit y compris l'étendue dudit droit à l'immigration francophone, la présentation portera sur des propositions de transformations curriculaire et (surtout) pédagogiques (modalités d'apprentissage, stratégies d'interrogations, etc) devant être structurées dans la programmation éducative. En somme, des exigences programmatiques qui ne peuvent que déboucher sur une transformation radicale de la formation des enseignants/tes dont on donnera quelques grandes lignes directrices auxquelles s'ajouteront celles des autres intervenants du symposium.

Alice prophète, Université de l'Alberta, Campus Saint-Jean, Canada

Les enseignants immigrants et immigrantes à l'école de la minorité

Évoquant l'espace minoritaire francophone au Canada, il n'est pas rare de mentionner le projet politique d'autonomie culturelle, un projet collectif, élément fondamental et central de cet espace qui est celui de sauvegarder leur langue et leur culture françaises à travers l'école. Dès lors, l'école en situation minoritaire francophone au Canada se veut non seulement un milieu d'éducation mais aussi un lieu de construction de l'identité francophone de la minorité à travers une pédagogie d'actualisante et de communautarisante adaptée à la situation minoritaire (Levasseur-Ouimet, 1989 ; Landry, 2003). Les communautés minoritaires francophones

albertaines, par exemple, aujourd'hui encore, ne cessent d'afficher et de témoigner ce vécu homogène, voire leur identité culturelle, à travers leurs institutions clé, y compris les institutions éducatives supérieures tout en promouvant un discours d'inclusion par rapport à la francophonie internationale en termes de nombres dans les institutions éducatives. Car le discours identitaire, à tort ou à raison, demeure intact en Alberta si l'on entend par là dans les propos des leaders de l'école francophone, célébrant cette année 2019 les 25^{èmes} années de l'obtention de leur premier conseil scolaire francophones en Alberta : « *Les batailles des premières heures sont encore les batailles d'aujourd'hui...* »¹. Les francophones immigrants dans le programme de la formation initiale des maîtres, nécessaire à la survie de cette école, représentent une catégorie importante du point de vue de leurs répertoires linguistiques et de leurs origines « ethnoculturelles » dans un contexte d'une francophonie albertaine, à la fois minoritaire et en pleine mutation due à la multiplicité des francophones venus d'ailleurs, notamment des francophones non européens, provenant de plusieurs cultures différentes, alors que cette minorité francophone albertaine se vivent encore comme homogène (Mulatris, 2013 ; Dubé, 2002).

L'enjeu, entre autres, demeure la gestion de cette figure diverse-élèves et enseignants- dans les écoles francophones albertaines sur le plan des compétences langagières ; c'est-à-dire différentes façons de s'exprimer en français (Heller, 2003) ; sur les plans d'origines ethniques et des cultures. Le fait que la mission de l'école c'est de perpétuer la langue et la culture francophones, les enseignants venus de la nouvelle immigration francophone peuvent-ils être considérés comme des passeurs culturels. Comment ces enseignants peuvent-ils construire leur identité professionnelle dans cette antinomie ? La présentation portera sur les manières dont les finissants de la formation initiale des enseignants issus des communautés francophones immigrantes composent avec certains défis liés à cette antinomie aux fins *d'appartenir*, donnant à voir quelques composantes d'une nouvelle francophonie albertaine.

Alfred M. Lukhanda, Université de l'Alberta, Campus Saint-Jean, Edmonton, Canada

L'interdiction du port de signes religieux à charge des enseignants et autres fonctionnaires à l'épreuve des droits fondamentaux : l'inconstitutionnalité de la Loi 21 sur la laïcité de l'État

Les signes religieux sont des manifestations extérieures de la religion. Bien que leur port relève de l'exercice de la liberté religieuse que le droit national de la plupart des États reconnaît aux individus, ils soulèvent néanmoins de vives controverses dans le contexte des démocraties libérales et pluralistes² fondées sur la neutralité de l'État face aux différentes conceptions de vie bonne en vigueur en son sein (John Rawls, 1995, Jocelyn MaClure et Charles Taylor, 2010, Jean-François Gaudreault-DesBiens, 2007).

Aussi, à la suite du mécontentement général provoqué par certaines demandes d'accommodement de la part d'individus provenant de groupes ethniques ou religieux minoritaires et considérées par une partie des médias et de l'opinion publique comme étant excessives, dérangeantes, déraisonnables, voire contraires aux valeurs des Québécois, Jean Charest, alors Premier ministre du Québec a publié, le 8 février 2007, un décret portant création

¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1155873/francophonie-alberta-education-minorite-25-ans-ecole-francophone>

de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles afin de rencontrer les préoccupations de la population québécoise.

Au terme de ses travaux la Commission Bouchard-Taylor a, entre autres, recommandé au Gouvernement québécois de prendre, au nom de la laïcité de l'État, des mesures portant interdiction du port de signes religieux, à l'égard de certains agents de l'État. Si les initiatives des gouvernements successifs s'étaient limitées aux catégories professionnelles proposées par la Commission Bouchard-Taylor, notamment les magistrats, les procureurs de la Couronne; les policiers, les gardiens de prison; les présidents et vice-présidents de l'Assemblée nationale, la Loi 21 adoptée en juin 2019 sous bâillon et dont le Gouvernement Legault avait assorti de la clause « nonobstant » est allée plus loin pour inclure les professionnels de l'enseignement en position d'autorité coercitive. Regardée à la lumière des principes qui gouvernent la place de la religion à l'école (José Woerhling, 2007 et 2009), cette loi, à l'instar de toutes les initiatives législatives précédentes, porte à nos yeux, atteinte aussi bien à la Charte canadienne des droits et libertés fondamentales qu'à la Charte québécoise des droits et liberté de la personne et brime les droits fondamentaux des élèves et enseignants issus des minorités culturelles. C'est la question que nous nous proposons d'aborder dans notre exposé

Eva Lemaire, Université de l'Alberta

Francophonie minoritaire et autochtonisation de l'éducation

Suite au rapport de la commission canadienne de Vérité et de Réconciliation (2015), l'ensemble des ministères de l'Éducation, à travers le Canada, ont entamé un processus de révision des programmes afin de mettre en œuvre une éducation interculturelle qui puisse s'inscrire dans une démarche de réconciliation entre peuples autochtones et non autochtones. À l'instar du ministère albertain de l'éducation, on entend ici par « réconciliation » le « processus et objectif d'effectuer un changement sociétal au moyen d'un recadrage fondamental des idées et des attitudes (...) de sorte à permettre la construction d'une société meilleure grâce à l'apprentissage sur les perspectives et les expériences des Premières Nations, des Métis et des Inuits » (Alberta Education, 2018, p.3). Ce projet sociétal, éminemment politique, suit différentes trajectoires, qui varient selon les provinces. En Alberta, l'élection récente d'un gouvernement conservateur a entraîné un gel de la réforme entamée par le gouvernement précédent, qui prévoyait une réelle intégration des connaissances et perspectives autochtones dans tout le curriculum. Toutefois, en dépit de ces aléas, de nouvelles normes de qualité de l'enseignement et du leadership scolaire ont bel et bien été mises en place. Elles impliquent, à compter de septembre 2019, que les directions d'école, les dirigeants de conseils scolaires et les enseignants développent les compétences et pratiques menant à une décolonisation des savoirs et à une autochtonisation du milieu éducatif (Battiste, 2016 ; De Andreotti et al., 2015). Outre l'intégration des savoirs et perspectives autochtones dans l'enseignement, les nouvelles normes de qualité de l'enseignement font des aînés, gardiens du savoir, parents et autres leaders des communautés autochtones des partenaires éducatifs. Or, si le système éducatif anglophone a commencé à développer ressources et partenariats avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits, le système francophone minoritaire semble à la traîne. De fait, comme explicité plus haut, le système éducatif francophone s'est construit historiquement sur un fort désir d'affirmation identitaire et un projet collectif communitarisant (Levasseur-Ouimet, 1989 ; Landry, 2002). Alors que le milieu francophone minoritaire doit déjà relever le défi d'une plus grande inclusion envers les

communautés francophones immigrantes, la nécessité de la prise en compte des savoirs et perspectives autochtones vient remettre en cause une vision de l'éducation orientée exclusivement autour des besoins, perspectives et identités francophones.

Pourtant, de multiples pistes éducatives permettraient de prendre appui sur les particularités de l'histoire et de la société francophone minoritaire pour enrichir le dialogue interculturel et entrer en profondeur dans une démarche de réconciliation. Dans le cadre de cette présentation, nous détaillerons deux initiatives que nous avons mises en œuvre, l'une en contexte universitaire (dans le cadre de notre enseignement à la Faculté Saint-Jean, auprès des étudiants en éducation), et l'autre dans le contexte de l'enseignement élémentaire et de la formation continue des enseignants. Nous appuyant sur nos données de recherche (notes de terrain, travaux produits par les élèves et étudiants, entretiens avec les enseignants et étudiants), nous démontrerons à la fois (1) le besoin criant de formation des élèves, des enseignants et futurs enseignants francophones en termes d'éducation autochtone, (2) l'apport positif des élèves et étudiants autochtones, ainsi qu'issus de l'immigration pour l'établissement d'un dialogue de qualité sur la décolonisation, et (3) la pertinence de la didactique du plurilinguisme et du plurilinguisme, spécifiquement de l'éveil au mitchif (Bakker, 1997 ; Iseke, 2013 ; Papen, 2009) pour tisser des liens inédits entre communautés francophones et autochtones, en particulier métisses.

3. Références

- Abdallah-Pretceille, M. (1996) *Vers une pédagogie interculturelle*, Paris, Anthropos, 222 p.
- Abdallah-Pretceille, M. (2003) *Former et éduquer en contexte hétérogène. Pour un humanisme du divers*, Anthropos, 226 p.
- Alberta Education. (2018). *Teaching Quality Standard*.
https://education.alberta.ca/media/3739620/standardsdoc-tqs-_fa-web-2018-01-17.pdf
- Alberta Education. (2018) *Leadership Quality Standard*.
https://education.alberta.ca/media/3739621/standardsdoc-lqs-_fa-web-2018-01-17.pdf
- Bakker, Peter (1997). *A Language of Our Own: The Genesis of Michif, the Mixed Cree-French Language of the Canadian Métis*. Oxford: Oxford University Press.
- Battiste, M. (2016). *Visioning a Mi'Kmaq Humanities. Indigenizing the Academy*. Sydney: Cape Breton University Press.
- Bosset, Pierre (2005), « Réflexions sur la portée et les limites de l'obligation d'accommodement raisonnable en matière de liberté religieuses », Montréal, Commissions des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec
- Bosset, Pierre (1995), « Le pluralisme religieux au Québec : un défi d'éthique sociale », Montréal, Commissions des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- Canadian Issues/Thèmes canadiens (2008) « Quelle histoire pour quel avenir?/Whose history for whose future? », ACS – AEC, 72 p.
- Commission de Vérité et de réconciliation du Canada. (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final*, www.trc.ca
- De Cock, L. (2018) *Sur l'enseignement de l'histoire*, Éditions Libertalia, 329 p
- De Cock, L. (2018) *Dans la classe de l'homme blanc. L'enseignement du fait colonial en France des années 1980 à nos jours*, Presses universitaires de Lyon, 320 p.
- De Andreotti et al. (2015). Mapping interpretations of decolonization in the context of higher education. *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 4(1), 21-40.

- Dubé, Paul (2014) « Pour une structuration institutionnelle de l'inclusion : des éléments de convergences collectives », dans BOERGER, Anne, DUBÉ, Paul et MULATRIS, Paulin (dir.) *Transferts des savoirs, savoirs des pratiques. Production et mobilisation des savoirs pour une communauté inclusive*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 195-212.
- Dubé, P. (2002). De la parole aux actes: plaidoyer pour l'hétérogène à l'école de la minorité francophone. Dans C. Couture & J. Bergeron (Eds.), *L'Alberta et le multiculturalisme francophone: témoignages et problématiques*, 89-102. Edmonton: Centre d'études canadiennes de la Faculté Saint-Jean et l'Association Multiculturelle Francophone de l'Alberta.
- Gaudreault-DeSbiens, J.-F. (2009), *Le droit, la religion et le « raisonnable »*. *Le fait religieux entre monisme étatique et pluralisme juridique*, Montréal, Éditions Thémis.
- Heller, M. (2003). Globalization, the new economy, and the commodification of language and identity. *Journal of Sociolinguistics*, 7(4), 473–492. Récupéré de <https://doi-org.proxy.lib.sfu.ca/10.1111/j.1467-9841.2003.00238.x>
- Houle, H., Pereira, D. et Corbeil, J.P. (2014). Portrait statistique de la population immigrante de langue française à l'extérieur du Québec (1991-2011). *Statistique Canada*.
- Hudon, T. (2015). Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe. Les femmes immigrantes. N° 89-503- X au catalogue. *Statistique Canada*.
- Iseke, Judy. (2013). Negotiating Métis culture in Michif: Disrupting Indigenous language shift. *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 2(2), 92-116.
- Jezéquiél, Myriam (2007), *L'accommodement raisonnable : quoi, comment, jusqu'où ? Des outils pour tous*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2007.
- Landry, R. (2003). Pour une pédagogie actualisante et communautarisante en milieu minoritaire francophone. Dans R. Allard (Ed.), *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire: Bilan et perspectives*, 135-156. Québec, QC : ACELF ; Moncton, NB : Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE).
- Lepage, J.-F. et Lavoie, E. (2017). Professionnels de la santé et minorités de langue officielle au Canada, 2001 et 2011. *Statistique Canada*.
- Levasseur-Ouimet, F. (1989). Enseigner en milieu minoritaire : réflexions sur la pédagogie. *Éducation et Francophonie*, (23) 3, p. 16 à 22.
- MaClure, Jocelyn et Charles TAYLOR (2010), *Laïcité et liberté de conscience*, Montréal, Boréal, 2010
- Mulattris, P., Jacquet, M., Lemaire, E., et André, G., (2018). L'immigration francophone dans les territoires et l'ouest canadien : Réalités et perspectives après 10 ans d'accueil et de services, dans *Mobilités et diversités en contexte francophone minoritaire : formes et enjeux*, Vol 2, No2, pp 9-28
- Mulattris, P. (2013) . Rétention et enracinement des nouveaux arrivants dans les communautés francophones en situation minoritaire : le cas de la francophonie albertaine (Canada). Dans V. Ancey, G. Azoulay, C. Crenn, D. Dormoy, A.Mangu, A.Thomashaussen (eds), *Mobilités et migrations : figures et enjeux contemporains. Pluralité des regards et des disciplines*, Harmattan, Paris, pp.77-87.
- Papen, R. (2009). La question des langues des Mitchifs : un dédale sans issue ?. Dans D. Gagnon, D. Combet & L. Gaboury-Diallo (dir.), *Histoires et identités métisses : hommage à Gabriel Dumont / Métis Histories and Identities : A Tribute to Gabriel*

- Dumont, Winnipeg* (pp. 253-276). Saint-Boniface : Presses universitaires de Saint-Boniface.
- Potvin, M., Magnan M.-O., Larochelle-Audet, J. (dir.) (2016). *La Diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation*, Fidès Éducation, 287 p.
- Pretceille, M. A. (2013) *L'éducation interculturelle*, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je », 128 p.
- Rawls, J. (1995). *Libéralisme politique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Woehrling, J. (2009). « Quelle place pour la religion dans les institutions publiques », dans Gaudreault-DeSbiens, J.-F. (2009), *Le droit, la religion et le « raisonnable »*, Montréal, Éditions Thémis, pp. 115-168